

Entrevue avec Jean-Marie Bourjolly

Un regard rétrospectif sur la Commission intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti

Patrick Saint-Pré et Darius Jean-François

Résumé : Jean-Marie Bourjolly répond ici aux questions écrites de Patrick Saint-Pré et Darius Jean-François, étudiants à la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti. Cette entrevue se situe dans le cadre d'un cours et d'un laboratoire sur le journalisme d'enquête que dirige la professeure Jane Regan, également coordonnatrice de Ayiti Kale Je. Elle porte sur l'expérience de M. Bourjolly à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH).



Rezime : Nan atik sa a Jean-Marie Bourjolly reponn kesyon Patrick Saint-Pré ak Darius Jean-François ki se etidyan nan Fakilte syans moun nan Inivèsite Leta Ayiti. Antrevi sa a te fèt nan kad yon kou epi laboratwa sou journalis ankèt, ki sou direksyon pwofesè Jane Regan, ki se an menm tan kowòdonatè Ayiti Kale Je. Antrevi a chita sou eksperyans M. Bourjolly nan Komisyon enterimè pou rekonstriksyon an (CIRH).

1. PARLEZ-NOUS UN PEU DE LA CIRH. SELON VOUS, ÉTAIT-CE UNE BONNE INITIATIVE ? A-T-ELLE FONCTIONNÉ COMME PRÉVU ? SINON, POURQUOI ? NOUS SAVONS QU'ELLE A APPROUVÉ PLUSIEURS PROJETS...

La CIRH, comme vous le savez, résulte d'une décision de la communauté internationale, menée par les USA¹, à laquelle les autorités haïtiennes ont donné leur adhésion. Son existence légale a été consacrée par un décret présidentiel pris le 21 avril 2010 dans le cadre de la loi d'urgence votée auparavant par le Parlement haïtien.

Faiblesse de l'État, leadership déficient et organisme supranational

Dans un pays où les pouvoirs publics auraient été connus pour assumer leurs responsabilités et œuvrer dans le sens du bien commun, un organisme supranational comme la CIRH aurait sans doute été inutile, voire impensable. Peu de temps après nous, le Chili a été frappé par un tremblement de terre d'une magnitude plus élevée sur l'échelle de Richter que ce que nous avons connu ; en 2011, le Japon a connu un traumatisme considérable fait de tremblements de terre, de tsunami et de pollution nucléaire, avec, en plus, une menace apocalyptique de fusion de plusieurs réacteurs atomiques ; le Pakistan a eu lui aussi plus que sa part de déboires. Dans aucun de ces cas il n'a été question d'une entité de reconstruction supranationale du type CIRH. Certes, ces pays sont plus riches qu'Haïti, mais l'argent n'est pas la clé du problème. ►

1. États-Unis d'Amérique.

Au risque de passer pour un provocateur, je dirai que l'argent est relativement peu de chose à côté du reste, car l'étendue de nos malheurs, nous la devons surtout à la faiblesse chronique de l'État haïtien, et au laisser-faire et au manque de vision de ses dirigeants : des maisons construites de façon anarchique, au mépris des normes qui s'imposaient compte tenu des risques bien connus de catastrophes naturelles (ouragans, tremblements de terre), et qui se sont écroulées comme des châteaux de cartes; un État qui a failli à sa responsabilité d'informer la population et de la préparer à faire face à l'inéluctable, malgré tous les avertissements émis par les sismologues tant haïtiens qu'étrangers; un État, enfin, qui s'est inscrit aux abonnés absents quand le malheur a frappé, le président, le premier ministre, et les autres, ayant comme disparu de la surface de la Terre pendant trois ou quatre jours. Pas une seule de ces « autorités » qui se soit adressée à la nation sur la station de radio locale encore en fonction ou sur les ondes d'une radio étrangère pour dire aux citoyens désespérés qu'ils n'étaient pas seuls, que les secours étaient en route, et leur donner des directives de survie ou de recherche des survivants.

Faiblesse, donc, de l'État et leadership déficient qui se manifestent aussi par la kleptomanie proverbiale des dirigeants haïtiens, trop enclins, comme nous le savons, à confondre leur cassette personnelle avec les comptes bancaires nationaux et leurs intérêts particuliers avec ceux de leur pays.

La corruption existe aussi ailleurs? C'est vrai. Mais ailleurs, il y a d'importants contre-pouvoirs indépendants, notamment la presse et le pouvoir judiciaire. Les nôtres sont faibles, et leur indépendance est continuellement menacée quand elle n'est pas carrément compromise.

Pas de corrompus sans corrupteurs? C'est vrai aussi. Mais si l'on prend soin de renverser cette formule, on obtient : pas de corrupteurs sans corruptibles, donc pas de corrupteurs sans corrompus en puissance et sans corrompus tout court.

Rassurer les bailleurs de fonds internationaux

Tout ceci pour dire que la communauté internationale a justifié sa décision de créer la CIRH telle que nous l'avons connue par la nécessité de rassurer les bailleurs de fonds internationaux sur le bon usage des dollars provenant des impôts payés par leurs citoyens, et que le gouvernement haïtien a avalisé cette vision des choses en étant partie prenante. Celle-ci a d'ailleurs été confirmée et justifiée *a posteriori* par les scandales qui ont éclaté en Haïti et en République dominicaine à propos des fameux contrats accordés sans appel d'offres ouvert aux firmes de M. Bautista.

Les dirigeants haïtiens et la communauté internationale ont raté le coche une fois de plus. S'ils avaient travaillé ensemble à mettre en place au plus vite des mécanismes de contrôle

adéquats, l'État haïtien en serait sorti renforcé. Cela aurait pu tout à la fois rassurer à bon droit les pays donateurs et prévenir ces dérives scandaleuses au fort parfum de corruption dont nous avons fait les frais. Avec aussi pour effet que l'aide budgétaire, vitale dans un contexte où la quasi-totalité des ressources avait été canalisée à travers les ONG, eût sans doute été moins rachitique.

Évaluation des dégâts, plan d'action et coordination des actions futures

La création de la CIRH fut précédée par la préparation et la publication, sous l'impulsion de la communauté internationale et grâce à son aide technique et financière, de deux études, l'une, intitulée « Post Disaster Needs Assessment » (PDNA), pour faire l'état des lieux, c'est-à-dire évaluer l'étendue des dégâts, et l'autre, le « Plan d'action pour le redressement et le développement d'Haïti » (PARDH), en mars 2010, pour planifier non seulement la reconstruction physique, mais « selon l'expression du Chef de l'État, une refondation d'Haïti ». Donc, on a fait un état des lieux (PDNA), puis on s'est projeté dans l'avenir (PARDH).

Mais pour que le plan d'action se concrétise, on avait besoin d'un organisme capable de planifier et de coordonner les efforts déployés tant par les ministères que par les organisations non gouvernementales (ONG) ou par la communauté internationale à travers ses programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux. Il s'agissait là d'un défi de taille autant que d'une nécessité absolue. En effet, l'État haïtien, de faible qu'il était avant le séisme, était devenu exsangue et polytraumatisé; de leur côté, les ONG s'étaient constituées, au fil des années, en un État dans l'État, d'où l'expression « République des ONG » utilisée pour désigner Haïti; quant aux entités comme la Banque mondiale, la BID ou l'USAID, elles n'avaient pas l'habitude de nous rendre compte de leurs actions, et on ne voit pas ce qui aurait pu les faire changer d'approche. D'un autre côté, l'absence de coordination et de planification globale ne pouvait conduire qu'à des actions désordonnées, gaspillage de ressources et de bonne volonté, sans impact véritable sur la reconstruction et encore moins sur la « refondation » d'Haïti.

La mission de la CIRH

C'est dans ce contexte qu'il faut voir la CIRH, à mon avis. Sur papier, elle semblait correspondre à la situation. Je me réfère aux huit buts décrits dans la section 5 de ses Règlements : planification stratégique, coordination, développement de projets, approbation de projets, mise en œuvre efficace et rapide, utilisation des ressources, optimisation des investissements et des contributions, et assistance technique.

Ménager les susceptibilités nationales

Les pourfendeurs de la CIRH l'ont accusée de vouloir se substituer à l'État jusqu'à prétendre octroyer des titres de propriété, privilège étatique par excellence et question explosive depuis toujours en Haïti. De fait, des témoignages concordants font état de la présence de pareille clause dans la version initiale qui fut soumise à la partie haïtienne par le cabinet de la secrétaire d'État américaine et des tensions créées par le refus du président Préval d'y acquiescer. Quoi qu'il en soit, elle n'apparaît pas dans la version **définitive** du décret, et dans les règlements de la CIRH, on parle seulement de « facilitation [c'est moi qui souligne] de l'octroi de permis, licences, titres de propriété et autres approbations nécessaires... ». En réalité, on a fait un réel effort pour ménager les susceptibilités nationales, notamment en prévoyant un droit de veto pour le président d'Haïti. De plus, le mandat de la CIRH n'était pas fondamentalement différent, au fond, de celui de la FEMA (Federal Emergency Management Agency; <http://www.fema.gov/>). La principale différence tient, selon moi, au fait que la FEMA est un organisme purement national que les USA ont les moyens humains, financiers, et autres, de faire fonctionner tout seuls.

La CIRH, était-ce une bonne initiative ?

On dit que la politique est l'art du possible, mais le possible et l'impossible dépendent aussi des sacrifices que nous sommes prêts ou non à nous imposer et des changements de cap que nous sommes prêts ou non à effectuer. Nous étions trop dépendants de l'aide internationale avant même le 12 janvier pour créer une CIRH avec des moyens purement nationaux. Mais un leadership haïtien conséquent aurait battu le rappel de toutes les forces vives de la nation, tant de l'intérieur que de l'extérieur, et il les aurait organisées pour, au-delà de la rhétorique, jeter les bases d'une refondation véritable d'Haïti. Ce faisant, il aurait renforcé considérablement sa position sur la scène internationale et aurait été en situation de négocier le meilleur « deal » possible pour le pays tout entier. En clair, même dans le cas où la gestion financière de la reconstruction serait demeurée dans les mains de l'international, l'affectation des ressources aurait été faite en fonction des besoins nationaux définis par un État haïtien en symbiose avec les autorités locales et la société civile.

Il ne s'agit pas là d'une posture étroitement nationaliste, mais d'une attitude de responsabilisation :

- 1) Nous sommes les premiers concernés tant par notre enlèvement que par notre résurrection ; comptons d'abord sur nos propres forces, si maigres soient-elles, et ensuite sur celles de nos amis.

- 2) Nous n'avons pas beaucoup d'argent, mais nous pouvons quand même en trouver un peu ; si la diaspora haïtienne transfère deux milliards chaque année, elle voudra peut-être faire un effort spécial et verser ne serait-ce que dix pour cent ou même cinq pour cent de cette somme dans un compte national pendant trois ans. À noter que ce ne serait pas une extorsion, mais une contribution volontaire. Grâce aux 300 millions ainsi générés, nous aurions eu un peu moins l'air de mendiants invétérés et cela nous aurait valu d'être pris un peu plus au sérieux par la communauté internationale. Mais il aurait fallu, pour cela, tisser rapidement des liens de coopération avec la société civile, incluant la diaspora, et présenter des garanties d'honnêteté et de transparence. C'est là que la question du changement de cap entre en jeu. La classe politique haïtienne, toutes tendances confondues, considère le pouvoir politique comme une chasse gardée dont il faut exclure le plus grand nombre, tant de l'intérieur que de l'extérieur, et une source d'enrichissement personnel facile et rapide. Et elle est plus à l'aise, en fin de compte, avec ce qu'elle appelle dédaigneusement « Le Blanc » – mais il ne faut pas se fier aux apparences, parce que, curieusement, ce dédain apparent n'exclut pas l'obséquiosité – qu'avec ses propres compatriotes étant donné qu'elle sait d'expérience que l'international est prêt à s'accommoder de toutes ses turpitudes du moment qu'il obtient ce qu'il veut, et qu'elle peut à tout moment le faire chanter en brandissant le drapeau du « nationalisme dessalinien ».
- 3) Nous avons des bras et nous avons des gens qui ont des idées ; si nous battions le rappel de nos forces intellectuelles tant de l'intérieur que de l'extérieur, nous aurions de quoi mettre sur pied bien plus que l'ensemble des firmes étrangères de tout poil dont nous avons attendu qu'elles nous disent quoi faire.

Voilà ce que j'aurais souhaité, mais dans les circonstances, compte tenu de tout ce que je viens de rappeler, la CIRH telle qu'on l'a connue était sans doute ce qu'on pouvait espérer de mieux. Cela dit, était-on obligé de se tenir au garde-à-vous devant la Fondation Clinton, le petit doigt sur la couture du pantalon ? Je ne le pense pas.

La CIRH a-t-elle fonctionné comme prévu ?

En gestion organisationnelle, rien ne fonctionne jamais comme prévu. Il faut constamment revoir ses objectifs, apprendre de ses erreurs, et corriger le cap. La CIRH était une grosse machine qui échappait totalement au contrôle de son conseil d'administration, lequel, d'ailleurs, avait, à l'unanimité moins une voix, voté « les pleins pouvoirs » à ses deux coprésidents, MM. Clinton et Bellerive, qui y tenaient mordicus et avaient insisté lourdement, contre toute raison, jusqu'à ►

obtenir gain de cause. Je n'ai jamais compris pourquoi ni ce que cela recouvrait exactement, ces fichus « pleins pouvoirs » ; c'est la raison pour laquelle j'utilise ici des guillemets.

Je l'ai écrit ailleurs, vers avril 2011 la CIRH semblait avoir appris de ses erreurs et vouloir corriger le tir. Trop peu, trop tard, apparemment.

Pourquoi cela n'a-t-il pas marché ?

Je ne sais pas si je suis en mesure aujourd'hui de poser un diagnostic définitif sur toutes les causes de ce qu'on est bien forcé de qualifier d'échec. J'en ai ciblé quelques-unes, internes, celles-là, dans un mémorandum adressé le 4 octobre 2010 à mes collègues du conseil d'administration de la CIRH, dont un fragment apparaît dans la lettre des douze membres haïtiens présents à la réunion du 14 décembre 2010 tenue à Santo Domingo. Mais il y a aussi des causes externes à cet échec.

2. VOUS ÉTIEZ PARMIS LES 12 HAÏTIENS QUI ONT SIGNÉ UNE LETTRE DÉNONÇANT L'EXCLUSION DES MEMBRES HAÏTIENS À L'INTÉRIEUR DE CETTE INSTITUTION. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR CETTE LETTRE ?

Cette lettre était un cri du cœur, l'expression d'une frustration que nous ressentions tous, mais chacun de son côté. Nous étions des professionnels; nous avons accepté avec enthousiasme de travailler bénévolement, comme il se devait, au redressement de notre pays, et voilà que nous étions systématiquement marginalisés, empêchés de jouer notre rôle au sein du conseil d'administration. Nous ne savions pas grand-chose de ce que faisait le comité exécutif; on ne nous disait que ce qu'on voulait bien nous dire, quand on le voulait bien, et on nous demandait d'approuver aveuglément, comme nos *députés-j'approuve* de l'ère Duvalier, des projets dont nous ne savions pas grand-chose.

Permettez-moi, pour illustrer mon propos, de citer ici un autre passage de mon mémorandum: « [...] considérons n'importe lequel des projets soumis pour approbation à notre réunion téléphonique du 6 octobre prochain, qui totalisent quelque 750 millions de dollars, une somme dont l'ordre de grandeur correspond, sauf erreur de ma part, au tiers du budget annuel de l'État haïtien. Nous n'avons, pour tout document d'appui à notre réflexion, qu'une page avec dix mots clés, cochés ou non, et quelques lignes d'explication. Comment pouvons-nous, en conscience, approuver ou rejeter n'importe lequel d'entre eux sur une base aussi mince? Quand, en plus, il s'agit de choses aussi fondamentales et lourdes de conséquences pour l'avenir d'Haïti que la reconstruction, sur cinq ans, du secteur de l'éducation, un objectif qui me tient particulièrement à cœur, je perds littéralement le sommeil à l'idée de faire reposer ma décision sur dix mots clés dont neuf sont cochés et je me dis

qu'un robot ferait probablement aussi bien sinon mieux que moi. »

Certes, si certains membres internationaux étaient partie prenante de ce qui se tramait au comité exécutif, d'autres étaient dans le cirage autant que nous, ou presque. Mais alors que les uns et les autres, fonctionnaires étrangers ou professionnels de l'humanitaire, pouvaient, une fois leur mission terminée, se laver les mains d'Haïti, l'effacer de leur mémoire et passer à autre chose, nous ne le pouvions pas.

La lettre en question aurait pu ne pas exister. Je vous raconte les circonstances dans lesquelles nous l'avons produite. La réunion de décembre 2010 aurait dû se tenir à Port-au-Prince. Son siège a été déplacé à Santo Domingo au dernier moment, je ne sais plus si c'était à cause de l'épidémie de choléra ou des manifestations prévues, ou pour une autre raison que nous ne connaissons pas. La réunion, qui aurait dû commencer autour de midi, a été retardée de quelques heures. Pour permettre à M. Clinton de participer aux funérailles de Richard Holbrooke, nous a-t-on dit. Nous nous sommes rencontrés près de la salle de réunion et avons eu un échange de vues informel sur la CIRH et sur les frustrations que nous éprouvions. La discussion a débouché sur l'écriture de la lettre quand nous avons réalisé que nous étions tous sur la même longueur d'onde. Elle fut rédigée en moins de deux heures et imprimée juste quelques minutes avant le début de la réunion. Il est important, je crois, de dire que c'est en désespoir de cause que nous nous sommes résolus à cette action d'éclat parce qu'on n'a pas le beau rôle quand on en est réduit, pour se faire entendre, à jouer les iconoclastes et les malpolis qui mettent les pieds sur la nappe.

Permettez-moi de rendre ici hommage au courage des autres cosignataires, car alors qu'il m'est possible de critiquer tant que je veux les premiers ministres du Canada et du Québec sans que ma carrière ou mon salaire en soient le moindre affectés, il n'est pas évident, compte tenu de la fragilité des choses en Haïti, de pouvoir s'opposer au premier ministre en exercice de ce pays et à un ancien président des USA, et pas n'importe lequel, sans avoir à en payer le prix sur le plan professionnel.

3. SELON VOUS, POURQUOI LE MANDAT DE LA CIRH N'A-T-IL PAS ÉTÉ RENOUELÉ ? EST-CE QUE CELA A UN RAPPORT AVEC LA LETTRE QUE VOUS AVEZ SIGNÉE ?

La réponse à cette question, ce sont les députés et les sénateurs qui la connaissent. Mais pas seulement eux. On sait que quand la communauté internationale veut quelque chose en Haïti, elle a l'art de doser la carotte et le bâton pour l'obtenir. Mon opinion toute personnelle est que cela arrangeait beaucoup de monde, y compris sans doute l'exécutif haïtien et M. Clinton

lui-même, que le mandat de la CIRH ne soit pas renouvelé. J'irais même jusqu'à dire que d'aucuns ont dû se sentir soulagés de ce que le mandat en question n'ait été que de 18 mois, et s'en réjouir. En ce qui a trait à la lettre des douze, il ne faut pas lui attribuer une importance qu'elle n'a jamais eue, à part qu'elle a peut-être servi d'alibi à un moment donné. Je pense, en disant cela, à la décision de ne pas renouveler le mandat de la CIRH, mais je peux me tromper.

4. LE PARLEMENT QUI N'AVAIT PAS UN DROIT DE REGARD SUR LA CIRH, ÉTAIT-CE UNE BONNE CHOSE POUR LE PAYS ?

Le Parlement avait voté la loi d'urgence par laquelle il octroyait à l'Exécutif le droit de prendre, pendant 18 mois, les décisions requises par la situation, sans le contrôle qu'il exerce en temps normal; et c'est dans le cadre de cette loi que le décret établissant la CIRH a été promulgué. Néanmoins, le Sénat et la Chambre des députés étaient dûment représentés au sein du conseil d'administration de la CIRH. Mais je ne me rappelle pas que le Parlement se soit manifesté de façon particulière. Je ne sais pas, par exemple, que la lettre des douze, dont ses représentants étaient signataires, ait fait l'objet d'une quelconque discussion, encore moins d'une motion d'appui. Mais je peux me tromper là aussi.

5. IL Y A UN DOCUMENT QUI CONTIENT LE PLAN DE LA RECONSTRUCTION, LE PARDH (PLAN D'ACTION POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI). SELON VOUS, EST-CE QUE C'EST CE PLAN QUE L'ÉTAT HAÏTIEN ET SES AMIS LES BAILLEURS SONT EN TRAIN DE SUIVRE ?

Étant donné notre allergie proverbiale à toute forme de planification, je ne pense pas que la question se pose. De plus, il s'agissait, je le répète, d'une ébauche de plan. J'ajoute: une ébauche de plan concoctée rapidement par la communauté internationale pour le compte du gouvernement haïtien, avec la participation de cadres du ministère du Plan. Le gouvernement haïtien l'a ensuite présentée officiellement à cette même communauté, pour faire semblant d'être en contrôle de quelque chose, une fiction qui n'a trompé personne, certainement pas la communauté internationale, mais qui a eu pour effet de ménager certaines susceptibilités nationales.

Cette ébauche était tellement générale et vague que n'importe quel projet y aurait trouvé sa place. Mais sans une hiérarchisation des priorités et une compréhension de la façon dont elles s'emboîtaient les unes dans les autres et pouvaient être étalées dans le temps avec une ventilation des ressources appropriées, le PARDH ne pouvait être autre chose qu'un catalogue de

vœux pieux. D'autant plus qu'il avait été conçu sans la participation des acteurs de terrain qui se battaient admirablement pour faire face aux multiples problèmes post-séisme.

Un des aspects de la mission de la CIRH, que celle-ci a raté complètement, était précisément de « continuer à développer et affiner le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, évaluer les besoins et les carences, solliciter des projets correspondants aux priorités du Plan d'action [...] ». Cela, je l'ai souligné dans le mémorandum que j'ai évoqué il y a un moment, et avant moi, l'ambassadeur Duquesne, représentant de la France à la CIRH, l'avait fait à la réunion d'août 2010. Permettez-moi alors de dire que je ne m'attends pas à ce que « l'État haïtien et ses amis les bailleurs », habitués à faire ce qu'ils veulent et comme ils le veulent, chacun dans son pâturage, et libérés enfin du carcan que pouvait constituer la CIRH même symboliquement, fassent mieux que celle-ci.

6. QUI, SELON VOUS, A LE CONTRÔLE DE LA RECONSTRUCTION, CE QUE NOUS POURRIONS APPELER UN PILOTE OU UN CHAUFFEUR ?

De quelle reconstruction parlez-vous? Parlez-vous de la « refondation d'Haïti »? De la reconstruction des bâtiments détruits? Du temps de la CIRH, on parlait de « Build back better », c'est-à-dire reconstruire ce qui existait, mais en mieux. Qu'en est-il exactement? D'après un article de Deborah Sontag paru dans le *New York Times* du 16 août 2012, dont j'ai rendu compte dans le numéro 2 de *Haïti Perspectives*, la revue thématique du GRAHN, « alors que plus de 200 000 maisons ont été endommagées ou détruites, on estime que l'aide internationale a permis de réparer 15 000 maisons et de construire 5 700 nouvelles résidences permanentes ». Sontag dit aussi que, selon une étude de l'USAID, 65 % des propriétés qui ont été condamnées à la démolition parce qu'il est trop dangereux d'y vivre sont habitées à nouveau malgré le danger que cela représente. Il y a encore des dizaines, voire des centaines, de milliers de personnes dans des camps de fortune. Qu'advient-il d'elles? Et les sans-abri qui occupaient les places publiques, pensez-vous qu'ils aient une grande chance d'être relogés maintenant qu'on ne les voit plus?

Mais pour s'en tenir aux symboles les plus forts, qu'est-ce qui est en train d'être fait pour reconstruire les ministères, les écoles, les universités, les hôpitaux et autres édifices d'utilité publique qui ont été détruits? Je pose la question, mais je n'ai pas la réponse. Vous qui êtes sur le terrain, l'avez-vous?

En réalité, compte tenu de tout ce que je viens de dire, j'ai bien peur que le séisme du 12 janvier ne nous ait rien appris et que nous ne soyons retournés à nos anciennes habitudes d'actions à courte vue déconnectées les unes des autres. ►

Ai-je raison? Je ne demande pas mieux que de me tromper. À propos de direction et de contrôle, quand, après le 12 janvier on demandait « Y a-t-il un pilote dans l'avion? », M. Bellerive répondait qu'il y avait non seulement un pilote, mais aussi un copilote. Belle boutade! Malheureusement, ce n'est pas avec des pirouettes verbales, si admirables soient-elles, que l'on construit un pays.

7. QUEL EST LE PLUS GRAND DÉFI ET QUEL EST LE PLUS GRAND SUCCÈS QUE VOUS AVEZ CONNUS AU SEIN DE LA CIRH ?

Le défi permanent auquel j'ai eu à faire face a été de trouver un sens à mes actions. Car j'ai eu trop souvent le sentiment de travailler pour rien, d'être un de ces chiens qui aboient tandis que la caravane passe, imperturbable. J'éprouve encore aujourd'hui un sentiment de désabusement chaque fois que je pense à l'extraordinaire complaisance – le mot est faible – dont faisaient preuve la majorité des représentants à la CIRH de la communauté internationale face aux décisions parfois arbitraires des deux coprésidents.

Du succès? Je ne sais pas trop ce que cela voudrait dire dans le contexte de la CIRH, et le succès, si succès il devait y avoir, ne pouvait être que collectif. J'ai lu quelque part que le champagne a coulé quand la CIRH a fermé ses portes. Si c'est vrai, je me demande bien quel succès ils étaient en train de célébrer.

8. SI VOUS AVIEZ ÉTÉ À LA TÊTE DE LA CIRH, QU'AUURIEZ-VOUS FAIT DIFFÉREMMENT ?

« Avec des *si* on mettrait Paris dans une bouteille », dit-on. La seule chose dont je suis certain est que si j'avais été à la tête de la CIRH, j'en aurais perdu le sommeil. S'agissant du passé, je peux seulement souhaiter que nous apprenions de nos erreurs. C'est la raison pour laquelle il est important de jeter un regard critique sur ce qui a été fait et sur ce qui n'a pas été fait.

Je regrette, de manière globale et pas seulement à l'échelle de la CIRH, que l'énergie positive qui a jailli d'Haïti et de l'ensemble de la planète après la catastrophe du 12 janvier n'ait pas été canalisée de façon à faire de ce grand malheur le point de départ de notre résurrection. Je regrette en particulier que l'extraordinaire bonne volonté qui se manifestait tant parmi les Haïtiens de l'intérieur que parmi ceux de la diaspora n'ait pas été organisée nationalement pour que le pays en tire le meilleur profit possible.

La CIRH aurait pu jouer un rôle de premier plan dans cette résurrection ou, à tout le moins, obtenir de bien meilleurs résultats, si elle avait opté pour la transparence tant à l'intérieur de l'institution que vis-à-vis de l'extérieur et si elle avait fait le pari de la confiance envers les Haïtiens plutôt que de les traiter avec suspicion, et selon les propos de M. Bellerive après

que la lettre des douze membres haïtiens présents eut été lue à la réunion de Santo Domingo, comme des individus qui ne comprennent rien au fonctionnement d'un conseil d'administration. Il est vrai que la colère est mauvaise conseillère et il était certainement en colère à ce moment-là. Mais je crois aussi que sa réaction reflétait la conviction, courante, à mon avis, chez nos dirigeants et pas seulement chez eux, que l'on ne peut rien attendre des Haïtiens et que le salut ne peut venir que de l'extérieur, en l'occurrence, d'institutions étrangères publiques ou privées telles que la Fondation Clinton ou ces firmes américaines qui, disaient-elles, offraient gratuitement leurs services, pour mieux se placer les pieds, en réalité. Évidemment, quand on a constamment la sébile à la main et qu'on attend de l'international qu'il vous mette tout, tout cuit, dans le bec, comment peut-il en être autrement?

Je regrette que la CIRH n'ait pas été le chef d'orchestre de la reconstruction qu'elle aurait pu être. Notez bien que je dis chef d'orchestre, non pas gouvernement parallèle, en référence, encore une fois, au mauvais procès qu'on lui a fait. Car qu'il s'agisse d'une entité supranationale telle que la CIRH que nous avons connue ou d'un organisme national tel que ce Caed dont on nous annonce la formation ou encore d'un comité interministériel, peu importe la formule que l'on adopte, si la reconstruction doit être coordonnée, elle ne peut l'être que par une organisation investie de la mission et du pouvoir de décider, en consultation avec les acteurs légitimes (ministères, ONG, communauté internationale, communautés et autorités locales, société civile...), de ce qui doit être fait globalement et localement, selon quelle priorité, avec quelles ressources, et de vérifier ou faire vérifier ce qui est en train d'être réalisé sur le terrain pour être en mesure de rectifier le tir.

Je ne suis pas assez naïf pour penser que cela se serait fait sans mal, car après tout, les agences d'aide, habituées à agir selon leur bon plaisir et à ne pas avoir de comptes à rendre, auraient probablement été réticentes à changer leur *modus operandi*. D'un autre côté, elles étaient tellement discréditées, et la CIRH était portée par un tel courant de sympathie qu'elle aurait pu les amener à coopérer. Malheureusement, les coprésidents de la CIRH n'ont pas su se hisser à la hauteur de ces circonstances exceptionnelles. Cela explique peut-être pour une bonne part la complaisance que j'ai dénoncée plus tôt de la part de représentants de l'international: vous nous laissez faire ce que nous voulons comme nous le voulons, *business as usual*, et nous vous laissons faire n'importe quoi.

9. QUE DIRIEZ-VOUS AU SUJET DU RÔLE QU'AU JOUÉ LA CIRH DANS LA RECONSTRUCTION DEPUIS SA CRÉATION ?

Je crois sincèrement, malgré les critiques très dures que je viens de formuler envers elle, que, dans les circonstances, la

CIRH a joué un rôle globalement positif, ne serait-ce que parce que son histoire nous offre quelques pistes pour réfléchir à la dynamique de nos rapports futurs avec l'international et à ce que devrait être une entité nationale responsable de la reconstruction. Il est clair, par exemple, qu'en tant que plateforme de dialogue avec les bailleurs de fonds, c'est un instrument qui aurait pu se révéler fort utile, mais qui a été mal utilisé.

La CIRH et l'argent de la reconstruction

Le grave problème est, encore une fois, qu'elle ne se soit pas acquittée convenablement de sa mission. Mais je le répète, pour bien me faire comprendre, ou peut-être parce que j'y vois plus clair maintenant grâce à vos questions: même sous l'hypothèse où elle aurait été dirigée selon mes vœux, il n'est pas garanti que la CIRH aurait pu tenir toutes ses promesses, parce qu'elle ne contrôlait pas le nerf de la guerre. En effet, l'argent de la reconstruction ne se trouvait pas dans les comptes bancaires de la CIRH; l'argent, il était là où il avait toujours été, dans les coffres de l'aide bilatérale (USAID, ACIDI, la coopération française, la coopération norvégienne, etc.), de l'aide multilatérale (BID, Banque mondiale, etc.) et des ONG étrangères, lesquelles, pour le coup, avaient ramassé le pactole, des citoyens de partout dans le monde ayant exprimé une générosité comme on n'en voit pas souvent. Chacun de ces organismes avait une idée bien arrêtée de ce qu'il comptait faire de son argent, selon des critères qui, dans la plupart des cas, répondaient davantage à ses intérêts, à ses objectifs ou à ses contraintes propres qu'aux impératifs d'une reconstruction coordonnée. Pour les aligner sur un objectif commun, il fallait une conviction et une volonté qui faisaient défaut tant aux dirigeants haïtiens qu'à la communauté internationale, menée par M. Clinton. La conviction que les choses pouvaient et devaient être faites autrement et la volonté d'agir en ce sens, c'était une condition nécessaire à la pleine réalisation du mandat qui avait été confié à la CIRH. Dans le cas contraire, la CIRH ne pouvait avoir, au mieux, qu'un succès mitigé. Et elle aura échoué, en définitive, pour les raisons que j'ai évoquées.

La CIRH et le Fonds de reconstruction d'Haïti

Pour pallier le fait que l'utilisation des sommes d'argent qui se trouvaient dans les coffres des agences d'aide était généralement prédéterminée, certains gouvernements, notamment ceux des USA, du Canada, du Brésil et de la Norvège, ont versé des contributions totalisant quelques centaines de millions au Fonds de reconstruction d'Haïti (FRH), de l'argent devant servir, en principe, à du « financement flexible ». Les projets retenus par la CIRH pouvaient, dans certains cas, bénéficier d'une recommandation favorable auprès du FRH pour un financement partiel ou total. Là aussi, quand j'ai essayé de percer la logique qui présidait à ces recommandations, mes questions sont demeurées sans réponse, et mes doutes quant au bien-fondé de certaines d'entre elles sont demeurés entiers.

Quel impact ?

La question que vous posez débouche sur celle de l'impact réel qu'a eu la CIRH sur la reconstruction. Pour y répondre adéquatement, il faudrait analyser l'ensemble des projets soumis à la CIRH et l'ensemble des projets acceptés, colliger des informations sur leur financement et évaluer ce qui, dans chaque cas, a été exécuté en regard des objectifs et des résultats attendus. Pareille enquête devrait être menée sous les auspices du ministère de la Planification et de la Coopération externe. Mais quand on sait que des cadres de ce ministère, et pas des moindres, avouaient candidement, en juillet 2010, qu'on ne savait pas combien d'ONG étaient présentes en Haïti ni ce qu'elles y faisaient...

10. SI VOUS ESTIMEZ QUE NOUS AVONS MANQUÉ DES ASPECTS IMPORTANTS QUI MÉRITERAIENT QU'ON S'Y ATTARDE UN PEU, QUELS SERAIENT-ILS, D'APRÈS VOUS ?

Vos questions, ce me semble, couvrent bien le sujet et m'ont aidé à mettre mes idées en ordre. Je vous en remercie. Je me suis efforcé d'y répondre sans détour. J'espère l'avoir fait de façon satisfaisante. ■

Patrick Saint-Pré et **Darius Jean-François**, nés respectivement aux Gonaïves en 1987 et à Port-au-Prince en 1982, sont en train de boucler leurs études en communication sociale à la Faculté des sciences humaines (FASCH) de l'Université d'État d'Haïti. Ils collaborent tous les deux au Laboratoire de journalisme, un projet de *Ayiti Kale Je* et de la FASCH. sppatrick12@gmail.com, jeanfrancoisdario82@gmail.com

Jane Regan est une journaliste d'enquête, spécialiste en communications et réalisatrice de documentaires, qui a enseigné à la Tufts University et à la University of Massachusetts, et qui œuvre en Haïti depuis près de vingt ans. Elle a collaboré, entre autres, au *Miami Herald*, au *Christian Science Monitor*, à la BBC et à PBS. Coordinatrice de *Ayiti Kale Je*, elle dirige aussi le Laboratoire de journalisme. jane@janevregan.org

Jean-Marie Bourjolly est mathématicien, professeur titulaire de logistique à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il a été membre du Conseil d'administration de la CIRH, de juillet 2010 à juillet 2011, en tant que représentant du pouvoir exécutif. bourjolly.jean-marie@uqam.ca